

LETTRE OUVERTE A MONSIEUR BERNARD-HENRI LEVY,

Fondateur et Directeur de la revue « La Règle du Jeu » à Paris (France)

A propos du Séminaire à Paris du 27.09.2015

Burundi : juger les crimes

Première session du Tribunal Russel sur le Burundi.

A Monsieur Bernard-Henri Lévy
La Règle du Jeu
61, rue des Saints-Pères
75006 Paris
France

Lausanne, le 26 septembre 2015

Objet : **Un faux « Tribunal Russel »**

Tentative de Falsification de l'Histoire du Burundi

Monsieur le Directeur-fondateur,

Je suis citoyenne burundaise résidente en Suisse depuis vingt-deux ans. Avec un groupe de compatriotes, depuis **1997** nous avons participé dans le cadre des activités du Centre Ubuntu¹ à la récolte d'informations et de témoignages sur les délits criminels de toutes catégories commis au Burundi depuis son accession à l'indépendance en juillet 1962. J'ai été interpellée par l'énoncé du séminaire organisé pour le 27 septembre au titre de « **Burundi : Juger les crimes** » et qualifié de « **Première session du Tribunal Russel sur le Burundi** ».

Juger les crimes au Burundi,

Sur quels critères ?

Il est disproportionné, si pas abusif, de résumer pour l'opinion française et internationale, que les crimes exemplaires à juger dans le cas du Burundi concernent seulement les deux cents protestataires **Hima burundais et rwandais dit Tutsi**, victimes des violences policières (et autres), entre avril et septembre 2015 au cours des mouvements de protestation, au motif officiel, celui de l'opposition à l'exercice d'un troisième mandat par le Président Pierre Nkurunziza.

Depuis 1962, c'est une succession de crimes de toutes catégories dont deux **Génocides commis contre les Hutu du Burundi en 1965 et 1972**, pour lesquels un descriptif est disponible dans le **Rapport Benjamin Whitaker de l'ONU de juillet 1985**.

¹ Centre Ubuntu, CP 511, 1219 Châtelaine (Suisse)

Depuis les Accords d'Arusha d'août 2000, les Nations Unies ont enclenché un processus de Justice transitionnelle pour juger les crimes commis au cours de la période **1962 à 2003**. Quant à ceux perpétrés entre **2003 à ce jour**, ils relèvent de la Justice burundaise et de la Cour pénale internationale (C.P.I.) pour les plus graves.

Tableau 1 : Bilan sommaire des crimes perpétrés au Burundi entre 1965 et 1988²

Année	Hutu/tués	Hutu/exilés	Tutsi/tués	Tutsi/exilés
1965	10.000	500	0	0
1969	500	300	0	0
1972	500.000	300.000	200	0
1988	5000	63.000	40	23

L'argumentaire du séminaire s'articule exclusivement autour des crimes actuels avec un relais médiatique abondant qui relève de la manipulation de l'opinion publique. Ce procédé vise à éclipser la gravité des crimes imprescriptibles au cours des génocides de **1965** et **1972** commis par les Hima burundais et rwandais dits *Tutsi*. Ces crimes demeurent toujours non-jugés malgré le mécanisme de justice transitionnelle imposé par les Nations Unies depuis quinze ans ! Cette initiative se situe dans la continuité d'une nouvelle tentative d'occultation du crime de génocide commis au Burundi, par ses co-auteurs Hima burundais et rwandais dits *Tutsi*. Le but de cette manœuvre est de fixer dans l'opinion générale, **le Génocide de 1994³ au Rwanda** comme un cas unique dans la Région des Grands Lacs d'Afrique. L'exercice d'un séminaire de débat public, avec l'assurance d'un cadre d'expression dans un pays démocratique, ne signifie pas contribuer à légitimer une forme de falsification.

Les organisateurs

Ils proviennent tous d'un cercle restreint d'une même cellule familiale.

David Gakunzi, le modérateur de la manifestation du 27 septembre, est le frère d'**Innocent Muhozi**, journaliste et directeur de Télé Renaissance et de **Nestor Bidanure**, cinéaste, écrivain, aujourd'hui, philosophe. La fratrie a un cousin rwandais, **Albert Rudatsimburwa**, journaliste au Rwanda et un neveu au Burundi, **Teddy Mazina**. A eux cinq⁴, ils occupent l'espace médiatique burundais et semblent vouloir monopoliser l'expression de l'information sur le Burundi et le Rwanda. Ils s'expriment beaucoup sur le Rwanda. Leurs déclarations font des allers-retours « Burundi et Rwanda » pas très clairs. Parfois, les auditeurs et les lecteurs de leurs supports d'informations respectifs ont de la peine à comprendre et à situer quand ils se sentent vraiment Burundais ou tout simplement s'il faut se rendre à l'évidence qu'on a à faire à des Rwandais.

² Source : -Mouvement pour la Paix et la Démocratie (MPD) :

Les Objectifs fondamentaux du Mouvement pour la Paix et la Démocratie au Burundi), « *Mettre fin au Génocide et à l'Apartheid au Burundi* », Novembre 1988.

-Le Livre Blanc de la République du Burundi

³ Référence ONU à compléter

⁴ Je saisi cette occasion pour vous envoyer le lien d'un article écrit sur trois des cinq membres de cette même famille. Même si l'auteur est très proche du Président Pierre Nkurunziza, l'article contient des informations inédites non démenties par les concernés. <http://burundi-24.com/node/303>

Il est à noter aussi qu'**Innocent Muhozi** et **David Gakunzi** sont très proches de l'ancien Président **Pierre Buyoya**. Parmi les crimes à reprocher à ce dernier, c'est les cinq mille morts officiellement reconnus lors des massacres de Ntega et Marangara au nord du Burundi en 1988. C'était, un an après son premier putsch, en septembre 1987 pour se hisser à la tête de l'Etat du Burundi.



© Guisséc

**David Gakunzi et le putschiste Pierre Buyoya
Animateurs de la conférence sur le Mali**

Paris, le 9 juin 2015.

Bernard-Henri Lévy

Monsieur,

L'aval que vous accordez à l'organisation et la sélection du thème du séminaire du 27 septembre laisse perplexe. Ce n'est pas par méconnaissance du Burundi. Dans votre livre « *Réflexion sur la Guerre, le Mal et la fin de l'Histoire* »⁵, vous y consacrez de nombreuses lignes dont un chapitre au titre de *Fin de l'Histoire à Bujumbura ?*

Les lecteurs burundais de votre ouvrage ont apprécié votre immersion au cours de la guerre civile consécutive à l'assassinat en octobre 1993 de Melchior Ndadaye, premier président élu démocratiquement. Les lignes consacrées à la description en détails du « *Mal* » mis en œuvre par **des Hima burundais et rwandais dits Tutsi** ou *les différents clans des Burundi rattachés au groupe des Hutu*⁶ a rassuré sur votre perspicacité à propos de l'étrangeté des personnes et le terrain de violence. Ainsi, vous ne vous êtes pas laissé tromper par le mensonge du ministre des droits de la personne et des relations avec l'assemblée nationale, Eugène Nindorera, du gouvernement de Pierre Buyoya, vous affirmant l'inexistence des « camps de regroupés » au Burundi⁷.

⁵ Bernard-Henri Lévy, *Réflexions sur la Guerre, le Mal et la fin de l'Histoire*, précédé de, *Les Damnés de la guerre*, aux Editions Bernard Grasset, Paris, 2001

⁶ Notons que dans cet ouvrage, vous qualifiez en 1997 les « milices rebelles Hutues » de rebelles génocidaires, de génocidaires, avec une légèreté, qui relève du facile amalgame entre Burundi et Rwanda ».

⁷ Bernard-Henri Lévy (2001) p 80.

Je me permets, Monsieur Bernard-Henri Lévy, de vous affirmer que votre perception « des choses » sur le Burundi a été embrouillée en partie dès **1997**, par la duplicité de David Gakunzi. Dans votre ouvrage, vous le présentez comme « (...) *l'un des rares intellectuels de ce pays qui m'ait donné le sentiment de ne jamais raisonner en terme d'ethnies, de toujours tout mettre en œuvre pour dépasser ce faux clivage Hutus-Tutsis, et de rêver pour le Burundi d'un avenir authentiquement « citoyen » (...) avec son faux air de Bob Marley et sa grosse casquette ronde multicolore, retenant son chignon (...)* »⁸ Quant à Pierre Buyoya vous lui trouvez un « (...) *Physique d'athlète. Moustache noire et martiale. Regard dur. (...) Ce timbre de voix chantant à la fois doux et légèrement menaçant, qui pourrait dire l'autorité, mais (...) me fait l'effet inverse, (...)* »⁹, écrivez-vous. L'impression que vous avez des deux personnages, n'efface pas qu'à la même période, ils soient acteurs de violence en toute légalité. Par exemple, Pierre Buyoya, revient au pouvoir au Burundi par un putsch en **1996** ! En réalité, ils ont collé leur langage avec le discours de vos convictions et de vos valeurs !

Le premier Tribunal Russel, initié par Lord Russel et Jean Paul Sartre date de 1967. Il était consacré aux crimes commis par les USA au Vietnam. Effectivement, le grand public, a eu l'opportunité de connaître, puis, de suivre la description et la validation juridiques des crimes, catégorie par catégorie. Aujourd'hui, un genre de mystification plane sur l'organisation de ce *Tribunal sur le Burundi*.

Le titre est délibérément trompeur !

Il ne s'agit pas de juger **les** crimes du Burundi, mais, juger **le** crime commis contre deux cents **Hima burundais et rwandais dits Tutsi**, d'avril à septembre 2015.

Monsieur, je n'ai pas à vous rappeler que La revue « *La Règle du Jeu* » constitue pour beaucoup, une référence française de réputation internationale. L'adhésion de la revue à cette tentative de **Falsification** de l'Histoire du Burundi a suscité une déception pour de nombreuses personnes engagées dans diverses causes morales depuis de longues années. Mais, ce parti-pris constitue, aussi, un délit !

En attendant, refusant d'aller grossir les rangs de **la génération des désespérés**, comme vous le dites si bien dans votre ouvrage, « *Réflexion sur la Guerre, le Mal et la fin de l'Histoire* », nous serons nombreux à lire votre réponse et observer vos décisions.

Recevez, Monsieur le Directeur-fondateur, mes salutations les meilleures.

Perpétue Nshimirimana,

Ancienne Représentante Permanente du Burundi auprès des Nations Unies et des autres Organisations Internationales à Genève (Suisse) (1993-1995)

Présidente de l'Association HOZA (Soutien à la scolarité des élèves burundais réfugiés ou en précarité au Burundi (1997-2012)

Lausanne le 26 septembre 2015

⁸ Bernard-Henri Lévy (2001) p 94.

⁹ Bernard-Henri Lévy (2001) p 91.